



## CFPPA de NYONS

### Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

2 avenue de Venterol – 26110 NYONS Tel. 04.75.26.65.90

www.cfppa-nyons.fr mail : [cfppa.nyons@educagri.fr](mailto:cfppa.nyons@educagri.fr)

Déclaration d'activité DRTEFP : 8226P00032. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Siret : 19260765300032-Code APE 8559A Formation continue d'adultes

Vu le décret n°2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)  
Vu l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)

## REGLEMENT D'ADMISSION

### Article 1: INSCRIPTION DES CANDIDATS

#### 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Voir l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, Titre 1<sup>er</sup> sur le site Legifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031941478>

#### 2 PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR      **À RETOURNER AU PLUS TARD LE 25/09/2023**

- Un Curriculum Vitae
- Lettre de candidature manuscrite, précisant vos attentes et vos motivations à suivre la formation menant au DEAES en lien avec son contenu.
- Un écrit numérique de 1 à 2 pages, décrivant vos expériences dans ce secteur professionnel ainsi que des exemples de situation où vous mettez en évidence vos capacités d'accompagnement
- Copie de l'attestation Vitale (Sécurité Sociale, MSA,...)
- Copie carte d'identité ou passeport ou titre de séjour en cours de validité
- Copie des diplômes et qualifications, le cas échéant
- Le règlement d'admission signé (dernière page du présent document)
- Demande d'admission complétée

**Nous demandons aux candidats d'avoir validé ce projet professionnel par de l'expérience ou à minima un stage en structure accueillant des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées dépendantes.**

- Attestation de l'employeur pour les candidats en situation professionnelle. Le descriptif du poste de travail occupé fera l'objet d'une vérification immédiate de validité par le centre de formation (conformité de l'emploi avec la formation envisagée).
- Bilan de période de mise en situation pratique (stage)

**L'ensemble de ces documents est à adresser au CFPPA : Seuls les dossiers complets (après vérification par le centre de formation) seront enregistrés définitivement.**

Tout dossier reçu hors délai entraînera l'annulation de l'inscription et tout dossier incomplet sera retourné au candidat.

#### 3 PROCÉDURE D'ADMISSION

Conformément à l'arrêté du 30 août 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, l'épreuve d'admission est organisée par le CFPPA de Nyons. Après sélection sur dossier, vous serez contacté par le CFPPA.

#### ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve d'admission est composée d'un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale à partir d'un document préalablement renseigné par le candidat. L'épreuve d'admission est notée sur 20 points. L'admission est prononcée à partir de la note de 10/20. Les candidats dont la note est supérieure ou égale à 10/20 sont inscrits sur une liste, par ordre de mérite. (Selon arrêté du 29 janvier 2016 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social)

Le jury d'admission est composé d'un formateur et d'un professionnel.  
La formation est assurée à partir de 10 candidats

## CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Aptitude à se situer dans le métier,

Aptitude à la relation et à l'échange,

Motivation à se former

Capacité à élaborer des choix et orientation professionnelle.

Capacité de compréhension,

Capacité à communiquer sa pensée personnelle et argumenter un point de vue,

Connaissances relatives aux problématiques sociales,

Capacité de réflexion autour du métier d'AES,

## **Article 2 : REPORT D'ADMISSION**

Les résultats de l'oral d'admission en formation n'est valable que pour la rentrée au titre de laquelle ces épreuves ont été organisées. Cependant, un report d'admission d'un an, renouvelable une seule fois, est accordé de droit par le directeur de l'établissement, en cas de congé de maternité, paternité ou adoption, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans. Un report d'admission d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit par le directeur de l'établissement, en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ou de rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle. En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de l'établissement. Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa formation à la rentrée suivante, au plus tard trois mois avant la date de l'entrée en formation. Le report est valable pour l'établissement dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

## **Article 3 : ENTREE EN FORMATION**

**Sous réserve de l'habilitation du CFPPA à dispenser la formation menant au DEAES par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Seront assurés d'entrer en formation **LE 27 novembre 2023**, les candidats ayant été **retenus après l'épreuve d'admission** et pouvant **justifier d'une prise en charge financière du coût de la formation** avant l'entrée en formation dans la limite de 20 candidats et en respectant le classement établi lors de l'épreuve d'admission.

Le CFPPA se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'effectif insuffisant (moins de 10 candidats)

Pour chaque personne admise en formation sera établi un Contrat de Formation auquel sera annexé un Plan Individuel de Formation prenant en compte les éventuels dispenses de certification et/ou allègements de formation tels que prévus par les textes réglementaires et définis par le tableau de préconisation de la DREETS Rhône-alpes.

Chaque candidat devra avoir **signé les conventions de stage**, 3 stages de 280h (pour les candidats en voie directe) ou un stage de 140h pour les candidats en cours d'emploi, avec les sites qualifiants accueillants des publics différents (personnes âgées dépendantes / personnes en situation de handicap) **avant l'entrée en formation**.

## **Article 4 : ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT DE FORMATION**

L'Etablissement de Formation s'engage à transmettre annuellement à la DRJSCS Rhône-Alpes le Procès-Verbal établi par la commission finale d'admission.

En signant, je reconnais avoir pris connaissance sur le site internet [www.cfppa-nyons.fr](http://www.cfppa-nyons.fr) des Conditions Générales de Vente (<https://www.cfppa-nyons.fr/files/CFPPA%20Nyons/Documents/cgv.pdf>) et du règlement intérieur (<https://www.cfppa-nyons.fr/files/CFPPA%20Nyons/Documents/reglement-interieur.pdf>)

## Article 5 : DISPENSES DE CERTIFICATION

TABLEAUX DES PASSERELLES : Dispenses de formation et de certification et allègements de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>
<b>Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
<b>Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
<b>Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation
<b>Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation		Allègement de formation

<b>Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne</b>	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence
---	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-----------------------------------	-------------------------	-----------------------------------

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS	Titre professionnel d'agent de service médico-social	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales	Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial et collectif	Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>
<b>Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</b>	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
<b>Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation

<b>Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne</b>	allègement de formation	allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation			
<b>Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention</b>							Allègement de formation	Allègement de formation
<b>Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne</b>	allègement de formation	allègement de formation	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Mention complémentaire aide à domicile	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne	Brevet d'études professionnelles agricoles option services aux personnes	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural	Titre professionnel Assistant de vie dépendance
Ministère des solidarités et de la santé	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	Ministère de l'agriculture	Ministère de l'agriculture	Ministère de l'agriculture	IPERIA

Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification						Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification			

Tableau de correspondance entre le DEAES relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88, du code de l'action sociale et des familles, le DEAMP et le DEAVS avec le DEAES relevant des nouvelles dispositions de l'article D.451-88, du code de l'action sociale et des familles

DEAES relevant des nouvelles dispositions de l'article D.451-88, Du CASF	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
DEAES-relevant du décret N° 2016-74 du 29 janvier 2016	DC2		DC4	DC1	Pas de correspondance
DEAMP	DC2+ DC4		DC3	DC1+DC5	
DEAVS	DC2	DC4	DC3	DC1+DC5	

Les correspondances entre domaines de compétences et blocs de compétences donnent lieu à des dispenses de formation et de certification. Aucune correspondance n'est faite avec le bloc de compétences n°5. Le candidat devra suivre l'intégralité de la formation rattachée à ce bloc de compétences, présenter l'épreuve de certification relative à ce bloc et valider la formation pratique correspondante.

**D.E.A.E.S**  
**Le règlement d'admission**

Vu le décret n°2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)

Vu l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)

Je soussigné (e) NOM, PRENOM : .....

Demeurant : .....

Avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement d'admission relatif à l'entrée en formation préparant au DEAES, et notamment que l'entrée en formation est conditionnée par l'habilitation du CFPPA à dispenser cette formation par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et que la formation est assurée à partir de 10 candidats.

En signant, je reconnais avoir pris connaissance sur le site internet [www.cfppa-nyons.fr](http://www.cfppa-nyons.fr) des Conditions Générales de Vente (<https://www.cfppa-nyons.fr/files/CFPPA%20Nyons/Documents/cgv.pdf>) et du règlement intérieur (<https://www.cfppa-nyons.fr/files/CFPPA%20Nyons/Documents/reglement-interieur.pdf>)

Fait à : ..... Le : .....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

**Page à détachée et à remettre avec le dossier d'admission**